

Actualités

UNIVERSITÉS

1123

Conférence solennelle de rentrée du Collège du droit et de l'École de droit de Paris 2

Conférence solennelle, Panthéon-Assas Paris 2, 24 sept. 2020

La conférence solennelle de rentrée 2020 du Collège du droit et de l'École du droit s'est tenue, le 24 septembre, dans les locaux de l'université Paris 2 Panthéon-Assas en présence des professeurs Cécile Pérès, Denis Baranger et Pierre-Yves Gautier, de nombreux autres professeurs de l'université et avec un invité de marque, M^e Pierre-Olivier Sur, avocat associé, ancien bâtonnier de Paris, membre du Conseil de l'Ordre et par ailleurs ancien étudiant de Paris 2.

Marquer la solennité de l'évènement avec un invité de prestige et en tenue d'apparat, tels étaient les souhaits des directeurs des deux formations représentées. Soulignant la volonté de l'université et de son président Guillaume Leyte de mener à bien une rentrée la plus « normale » possible dans le respect des conditions sanitaires imposées, Pierre-Yves Gautier a martelé la nécessité pour les étudiants d'acquiescer tant une culture juridique qu'une culture historique.

Émotion et symbole. – Le bâtonnier Pierre-Olivier Sur avait fait le choix d'intervenir sur le thème de « L'effectivité des libertés individuelles dans la période contemporaine » et de dresser un portrait de deux grands avocats.

Instant d'émotion. Portant la robe de son père – qui a prêté serment en 1946 – Me Pierre-Olivier Sur, qui a prêté serment en 1986, devant un amphithéâtre particulièrement attentif dans lequel se trouvait aussi sa fille, indiqua qu'il avait rejoint la faculté de droit en 1980, soit 40 ans plus tôt. Une date anniversaire qu'il tenait à partager avec les étudiants.

La robe d'avocat, un symbole qui a du sens. D'une voix puissante, Pierre-Olivier a rappelé ce que représente la robe d'avocat. Marque de l'égalité entre tous les confrères et sur laquelle aucun



© PIERRE PÉROT

signe ni décoration ne peut être ajouté, elle est aussi un « mur », elle « protège l'âme, l'intégrité, la personnalité de celui qui reçoit la cause qu'il défend ». « Nous ne défendons pas le crime mais celui qui aurait commis le crime, nous défendons l'homme avant tout ». La robe est un « mur » mais elle est aussi une « armure », elle protège l'avocat, dès qu'il l'a revêtue, contre ce sentiment de solitude qu'il peut avoir dès qu'il est à la barre.

Une défense au service des libertés aujourd'hui et depuis toujours. – Citant les premiers avocats, Démostène, homme d'État athénien et l'un des plus grands orateurs attiques (v. 385-322 av. J.-C.), puis Cicéron, homme d'État romain, avocat et écrivain latin, Pierre-Olivier Sur a démontré qu'en parcourant l'histoire, en relisant les textes et en écoutant les mots prononcés, ces mots restent toujours « extraordinaires ». C'est au nom de cette histoire que les avocats, depuis plus de 2000 ans, dans le monde, ont inscrit les règles et les principes des libertés publiques. Puis, il évoqua Philippe VI de Valois (1274) sous le règne duquel a été instauré le premier règlement du barreau, première chartre de déontologie prévoyant la règle d'un enseignement que devaient recevoir les avocats, et Malesherbes, guillotiné pour avoir osé défendre Louis XVI. Il mentionna encore de très nombreux noms plus contemporains et témoins de l'histoire : les avocats des brigades rouges ou ceux de Saddam Hussein, assassinés, les deux avocates iraniennes récemment emprisonnées, salua la mémoire de ceux qui ont fait

figure de héros, Nelson Mandela, Gandhi ou encore des figures engagées telles Gisèle Halimi et Jacques Vergès.

Les libertés publiques et nos libertés individuelles sont-elles en danger aujourd'hui ? – C'est l'article 4 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen qui donne une définition de la liberté. « *La liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui* ». Pierre-Olivier Sur énonça alors les règles ou les textes qui permettent d'appliquer cette définition, le décalogue, la bible, les 10 commandements, le Code pénal et ses infractions, le vol « est la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui ». Puis vint la présomption d'innocence...

« Nous sommes dans un monde nouveau, celui de la transparence qui inquiète et qui mérite notre vigilance ». « Il nous faut tracer les limites face aux nouvelles technologies ».

Portraits. – Ce sont deux grands maîtres de l'éloquence et d'une grande culture littéraire que Pierre-Olivier Sur choisit de mettre en avant.

Le premier Fernand Labori (1860-1917), avocat des anti boulangistes, commis d'office pour l'anarchiste Vaillant, est choisi par Mathieu et Lucie Dreyfus afin de les représenter comme parties civiles, au procès de Rennes. Durant ce procès, il fut victime d'une tentative d'assassinat – une balle tirée dans le dos. Dans cette affaire, il a accepté le pire des sacrifices, nous dit Pierre-Olivier Sur, il a accepté de ne pas plaider. Labori défendit également Zola devant les cours d'assises de Paris et Versailles dans l'affaire « J'accuse » et il perdit son procès.

Le second Jacques Vergès (1924-2013), avocat, militant politique et écrivain franco-algérien. Pierre-Olivier Sur évoqua trois affaires pour lesquelles Vergès est intervenu : la défense en Algérie d'une jeune militante du FLN, qu'il épousera peu après. 1987, la défense de Klaus Barbie et 1991, l'affaire Omar Raddad, jardinier de Ghislaine Marchal, accusé pour l'inscription en lettres de sang « Omar m'a tuer ». Vergès a perdu tous ses procès.

De nombreux échanges ont suivi et ont porté notamment sur : N'y a-t-il pas une manière de dire la vérité propre à l'avocat ? A-t-on le droit de tout dire ? A-t-on le droit de mentir ? Quelle est la bonne nature des relations entre avocats et magistrats pour que la justice soit rendue de façon apaisée ? Quels sont les dangers de la communication ?

Créé en 2008 par l'université Paris 2 Panthéon-Assas, le **Collège de droit** conduit à un diplôme d'université (DU). Sous la direction de Mme Cécile Pérès, ce DU est une filière d'excellence sélective qui propose aux étudiants de suivre des enseignements (tels philosophie du droit, droit comparé, économie) qui s'ajoutent au programme général de la licence. Les étudiants qui suivent cette formation ont vocation à la poursuivre en master sur deux ans, au sein de l'**École de droit**, qui délivre le « diplôme de l'École de droit » aux étudiants ayant réussi. Avec des exercices originaux (telles la « Master class », procès fictif à partir d'un cas réel, des notes de lecture ou des conférences déterminées par l'étudiant, des études de dossiers archivés ou en cours avec des avocats). L'École de droit est dirigée collégialement par les professeurs Pierre-Yves Gautier et Denis Baranger.

Au total, ce sont près de 300 étudiants entre la 1^{re} et la 5^e année, qui font partie du Collège et de l'École, après avoir été reçus avec la mention très bien au baccalauréat, puis obtenu de très bons résultats en licence et master.

JUSTICE

1124

Un budget de 8,2 milliards d'euros pour la Justice en 2021

Min. Justice, dossier de presse, 29 sept. 2020

Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, a présenté le budget 2021 du ministère de la Justice tel que prévu dans le projet de loi de finances qui sera exami-